

Le gouvernement s'accorde enfin sur l'armée et la police

- ▶ Le conseil des ministres restreint s'est mis d'accord sur une série de dossiers.
- ▶ Le gouvernement veut notamment plus de policiers dans la rue.
- ▶ Il ouvre aussi certaines tâches de police au privé, dont la gestion des P-V de circulation.
- ▶ Du côté de l'armée, d'importants achats de matériel sont prévus.
- ▶ Mais les effectifs militaires seront réduits à 25.000.



policiers « Il y aura 2.500 effectifs de plus sur le terrain »

Le « plan pour une police simplifiée » présenté hier à l'issue du kern (conseil ministériel restreint) par le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Jan Jambon (N-VA), est, comme l'a précisé le Premier ministre Charles Michel, une « note d'orientation » dont la concrétisation complète ne deviendra effective qu'en 2018. Ce plan prévoit la création, au sein de la police fédérale, d'une nouvelle direction : la « Direction surveillance et protection » (DSP), qui accueillera en son sein les 400 membres du Corps de sécurité (qui dépendent actuellement de la Justice), les 40 agents de sécurité (BAC, actuellement affectés à Bruxelles-National) et 1.220 personnes issues de la Défense. Ces ex-militaires bénéficieront de passerelles vers la police fédérale en vertu du plan de rejuvenissement de l'armée voulu par le ministre de la Défense, Steven Vandeput (N-VA). Ils seront transférés sur une base volontaire ou, en fin de terme d'engagement, comme volontaires. Ils deviendront, comme les membres du Corps de sécurité, des « agents de police armés » dont les normes de formation, particulièrement au maniement des armes, devront être définies. Les membres de la DSP pourront être engagés dans des missions de garde statiques des bâtiments ou d'infrastructures internationales jusqu'au niveau 3 de menace. Ils assureront également les escortes protocolaires de personnalités ainsi que le renfort à la police locale pour la police des cours et tribunaux.

La privatisation de certaines tâches de police jugées « non essentielles » devrait également, prévoit Jan Jambon, « remettre dans la rue pour des tâches prioritaires » 450 membres des polices locales et 400 de la police fédérale, soit, espère le gouvernement, « 2.500 effectifs de plus sur le terrain ».

Des interventions plus rapides

L'ambition de Jan Jambon, pour la police locale, est de renforcer « les contacts avec l'agent de quartier » et d'assurer des interventions plus rapides 24 h/24 et 7 jours/7. Pour dégager du personnel et des moyens, la police exécutera des missions payantes (c'est déjà en partie le cas aujourd'hui) : transport de fonds, surveillance des centrales nucléaires et... dressage de chiens du privé dans son unité d'appui canine. Le secteur privé se verra ouvrir la surveillance

de zones industriels ou d'événements de masse. Des agents du privé pourront, à des conditions non encore définies, prendre en charge les services postaux internes de la police (communication de pièces à conviction au greffe, escorte des huissiers pour les significations en cas de grève), les opérations de signalement (mise en place des déviations, des cônes de signalisation, etc.) en cas d'accidents sur les autoroutes, assurer le traitement des procès-verbaux de circulation, réguler la circulation à l'aéroport ou être impliqués dans le traitement (retranscription) des écoutes téléphoniques. La gestion des ressources humaines de la police pourrait être externalisée, de même que sa logistique. La police sera éga-

lement contrainte à des économies : la cavalerie sera réduite à deux pelotons (80 cavaliers contre 120 actuellement) et des synergies avec l'armée seront étudiées pour ses avions et hélicoptères.

Ce plan de papier, conçu sur la base d'un avis émis par un groupe d'experts, doit encore être soumis au personnel et aux autorités de police (zones, chefs de corps, bourgmestres, etc.) ainsi qu'aux partenaires sociaux. Le ministre Jan Jambon compte installer des groupes de travail pour le mener à bien à l'horizon 2018. Il a rappelé que le recours au privé pour l'exécution de tâches non essentielles de la police faisait déjà l'objet de discussions il y a 15 ans. ■

MARC METDEPENHINGEN

RÉACTIONS

Les syndicats : « Nous n'avons pas été associés »

Ils « attendent de voir » ce qui sortira d'un plan dont ils ne connaissent que peu de chose. « Nous n'avons pas été associés à la définition de ces tâches non essentielles et nous nous demandons selon quels critères elles ont été établies », indique Vincent Gilles, le président du SLPF-police, qui relève qu'aucune concertation « n'a encore été entreprise, tant avec les autorités locales qu'avec les syndicats ». « Certaines mesures annoncées sont déjà en œuvre, comme faire payer les escortes de transport de fonds », note-t-il. D'autres apparaissent comme illusoire, comme cette collaboration avec l'armée pour l'entretien des hélicoptères MD-10 biturbine dont la Défense ne possède aucun exemplaire et qui ne pourrait donc pas être très utile.

Les polices locales : « On est à nouveau oublié »

Jean-Marie Brabant, dont la démission en tant que président de la Commission permanente de la police locale (CPPL) est en suspens jusqu'au 15 janvier, en raison d'un « ras-le-bol de ne pas être entendu par le politique », n'a, pas plus que ses collègues chefs de zone, pas été consulté sur la faisabilité de ce plan et ses implications financières pour les zones de police. « La CPPL, qui représente quand même 75 % de la police, a une nouvelle fois été oubliée », regrette-t-il. À défaut d'avoir été consulté, il ne peut que s'interroger : à Bruxelles, par exemple, est-ce que la dotation fédérale pour la surveillance de certains bâtiments par des inspecteurs de police locale (affectés également à d'autres tâches) risque-t-elle de diminuer. « Et à qui incombera le paiement des prestations du privé ? », se demande-t-il en relevant la situation financière difficile de la plupart des zones de police.

La Ligue des droits de l'homme : « Une obsession de la privatisation »

Alexis Deswaef, le président de la Ligue des droits de l'homme (LDH), dénonce une « obsession de la privatisation » et la volonté de ce gouvernement de « transférer un ensemble de tâches qui relèvent de la force publique vers le privé ». « Des entreprises, et des multinationales, vont encore faire des affaires en or, analyse-t-il. On l'a vu ces jours-ci, l'une de ces sociétés a annoncé qu'elle pouvait engager 350 personnes vite fait pour répondre à la demande. C'est là que le bât blesse. Le privé, c'est peut-être flexible mais, en démocratie, le service public doit d'abord être au service du public et pas en recherche, comme le privé, de rentabilité. » La privatisation de certaines tâches de police inquiète la LDH qui s'interroge : « Il reste à démontrer que cette privatisation coûtera moins cher et qu'on n'aurait pas pu utiliser les moyens nouveaux pour renforcer la police plutôt que pour la déforcer. »

M.M.

militaires Réduction du personnel et 9,2 milliards d'investissements

In extremis, le gouvernement Michel s'est accordé sur les grandes lignes d'un plan stratégique pour l'armée belge de la prochaine décennie et, surtout, d'un plan d'investissement qui permette à cette armée de continuer à assumer ses obligations de solidarité en matière de défense européenne. Alors que la Belgique consacre désormais moins d'un pour cent de son PIB à la Défense (si économiste d'Europe, elle est bonne dernière des pays OTAN), elle devrait désormais y consacrer 1,3 %, ce qui n'est pas extraordinaire (c'est moins que le 1,45 % de moyenne des pays non nucléaires OTAN), mais lui permet de retrouver le niveau de pays partenaires, comme les Pays-Bas ou l'Allemagne.

Première décision, la plus incontestable : la Belgique maintiendra et renouvellera le cœur de sa capacité maritime en aché-

tant deux frégates et six démineurs. Il s'agit de remplacer à l'identique un matériel crucial pour la protection de la Manche, et qui vient à bout de course d'ici huit ans. C'est exactement le signal qu'attendaient La Haye et Berlin pour un très probable remplacement de ces mêmes capacités avec un matériel commun dans les trois pays. L'opportunité d'ouvrir un marché naval groupé – et un chantier commun – est un signal très encourageant dans le sens d'une européanisation de la Défense et de son industrie – du moins au niveau maritime.

Capable de la défense du Benelux

Le gouvernement Michel tient par ailleurs sa principale promesse de Défense : il achètera d'ici 2018 une flotte de chasseurs lombardiens qui maintiendra (à peu près) la capacité actuelle de chasse aérienne. Avec 34 chasseurs dont il faudra choisir d'ici deux ans le fournisseur, la Belgique demeurera capable de protéger l'espace aérien Benelux et, dans le même temps, de se déployer simultanément sur deux théâtres opérationnels avec un total de dix avions. Six avions pourront être déployés indéfiniment sur un premier théâtre d'opération, et quatre avions sur un second théâtre, mais pour une durée limitée (c'est là le seul bémol de la formule adoptée).

Mais ce n'est pas tout : le gouvernement va remettre à niveau l'armée de terre en lui permettant d'acheter les véhicules rotulants qui lui manquaient (la surexploitation de trop peu de véhicules les usait prématurément). Il finance l'équipement de la troupe en « vestes intelligentes », des vestes connectées, en cours de développement dans les trois pays Benelux. Il s'engage enfin à acheter six drones (de reconnaissance, pas de drones offensifs). Plus étonnant, le gouvernement annonce « une étude pour l'engagement d'un avion tactique ».

Coût total de l'ardoise : 9,2 milliards d'euros à payer à partir de 2019. Tout cela serait évidemment impayable si le gouvernement n'étudiait pas une « maximisation du retour économique » : en clair, les industries spatiales et de défense des trois Régions du pays doivent voir revenir un maximum des montants investis dans ces « contrats de la décennie ».

L'autre chiffre-clé de l'accord est la réduction du personnel : le nombre de militaires passe de 30 à 25.000, ce qui est en phase avec les départs à la pension et une politique d'« outsourcing » qui doit encore être développée. Au rythme de rotation actuel induit par les carrières courtes mises en place sous le gouvernement Di Rupo, l'objectif de 25.000 hommes suppose une politique de recrutement qui reste soutenue. Par ailleurs, la réduction des frais de personnels et le développement d'une véritable politique d'équipement devraient permettre de se rapprocher de l'équilibre souhaitable des dépenses : la moitié du budget pour les hommes (l'armée belge est aujourd'hui à près de 70 % pour ce poste !), un quart pour l'équipement, un quart pour le fonctionnement.

L'état-major a réagi positivement : « La tendance négative des dernières décennies est ainsi rompue. Le budget va à nouveau croître à partir de 2020. Il y aura aussi de la marge créée pour les investissements qui offriront la perspective d'équiper l'armée de demain. » Commence maintenant un tout autre marchandage : comment ancrer l'armée de manière équilibrée dans les trois Régions ? ■

ALAIN LALLEMAND

RÉACTION

« Un bel emballage mais le contenu est vide »

Patrick Descy (CGSP Défense) retient un point positif du plan stratégique : « Le personnel peut passer un soupir de soulagement. La Défense compte aujourd'hui 30.000 unités. En tablant sur un effectif de 25.000 personnes en 2030, tenant compte des départs à la retraite, la crainte de voir un certain nombre de militaires transférés dans d'autres départements est écartée. Pour atteindre l'objectif de 30.000 unités, il faudra engager 700 personnes par an. »

C'est son unique motif de satisfaction : « Le gouvernement a décidé de ne rien décider. Il vient de glisser un bel emballage sous le sapin. Mais la boîte est vide. Il n'y a aucune vision stratégique dans ce plan. Que veut-on faire de l'hôpital militaire, de l'école royale militaire, de l'artillerie qui ne sert plus à rien ? On a désinvesti sur les missions de nos paras en Afrique : quelles tâches leur seront assignées à l'avenir ? Pas un mot à ce sujet. On ne dispose d'aucune information non plus sur le nombre de casernes qui seront fermées. Ni sur l'avenir des bases aériennes. » Patrick Descy souligne que les organisations syndicales – dont les droits sont beaucoup plus restreints que ceux des syndicats classiques des fonctionnaires – n'ont pas été associées au plan : « Nous avons eu une première réunion le 30 septembre dernier. À partir du 1^{er} janvier prochain, les réunions se dérouleront une fois par semaine. »

Le délégué nourrit une autre inquiétude, relayant celle lancée dans *La Libre* par le commandant de la composante Terre, le général major Jean-Paul Deconinck. Ce dernier mettait le gouvernement en garde contre le risque d'un maintien du niveau 3 sur les opérations militaires à l'étranger. « En faisant appel à l'armée, le gouvernement réalise des économies sur le dos de la Défense. Et quand je lis que Boris De Wever gardera le même nombre de militaires à Anvers, même si l'Occom reçoit le niveau 4 la baisse, je m'inquiète. »

D.V.